

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS

L'an deux mil treize, le trois septembre à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de M. LE BILLER, Maire de Lézardrieux dans la salle du Conseil Municipal,

Date de la convocation : 27 août 2013

Nombre de conseillers : En exercice : 16 Présents : 16 Votants : 16

Étaient présents : M. LE BILLER Joseph, MONFORT Guy, CONAN Jean, LE GRAND Michel, TURUBAN Marcel, LE GOFFIC Jean-Paul, PRIGENT Jean-Jacques, GUEGO Dominique, GUILLOU Loïc, PEDRON Jean-Yves, ARZUL Pierre-Yves, TRICAUD Xavier, LE MASSON Yvon,
Mesdames LE COQ Annyvonne, JAMET Thérèse, GIMART Marie-Louise

Secrétaire de séance : Monsieur GUILLOU Loïc

Était également présente : Mme BRIAND Sylvie – Secrétaire Générale

2013.07.01 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le procès-verbal de la séance du 9 août 2013 est adopté à l'unanimité.

2013.07.02-MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : Création d'un poste d'agent de Police Catégorie C

Rapporteur : Annyvonne LE COQ

Mme LE COQ expose aux membres du Conseil Municipal que M. LE BARS Joël Chef de Police Municipale a fait valoir ces droits à la retraite depuis le 24 mai dernier. La commission du Personnel réunie le 11 juillet 2013 propose de pourvoir au remplacement du Chef de Police et de recruter un agent de police de catégorie C. Ce dernier devra être recruté par voie de mutation, de concours ou de détachement. Auparavant, le tableau des effectifs doit obligatoirement être modifié.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 1 voix contre, et 3 abstentions décide de modifier le tableau comme suit :

SECTEURS	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Nature de Contrat
Secteur Administratif				
Attaché territorial	A	1	1	
Adjoint Administratif principal 1ère classe Échelon spécial	C	1	1	
Adjoint Administratif 1ère classe	C	1	1	
Adjoint Administratif 2ème classe	C	2	2	
TOTAL	C	5	5	
Police				
Chef de Police Municipale	C	1	vacant	
Agent de Police	C	1	1	

<i>SECTEURS</i>	<i>Catégories</i>	<i>Effectifs budgétaires</i>	<i>Effectifs pourvus</i>	<i>Nature de Contrat</i>
<i>Secteur Administratif</i>				
TOTAL	C	1	1	
<i>Secteur Technique</i>				
Agent de maîtrise principal	C	3	3	
Adjoint technique principal 1 ^{er} classe	C	1	1 (35 h)	
Adjoint technique principal 2 ^e classe	C	4	4 (35 h)	
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	C	2	1 (30 h) 1 (28h)	
Adjoint technique de 2 ^e classe	C	4	1 (35 h) 1 (15 h) 1 (17h30) 1 (20 h) (10 h)	CDI
TOTAL	C	14	14	
<i>Secteur social</i>				
Agent spécialisé école maternelle principale 2 ^{ème} cl	C	1	1 (35 h)	
Agent spécialisé école maternelle 1 ^{ère} classe	C	1	1 (35 h)	
TOTAL	C	2	2	
TOTAL GENERAL		22	22	

Interventions des conseillers municipaux : M. TURUBAN considère que ce recrutement est précipité qu'il faudrait en discuter au niveau de la Communauté de Communes, cela irait dans le sens de la mutualisation des moyens.

Mme LE COQ répond que compte-tenu du profil de poste on ne peut recourir à un agent de police municipale intercommunal.

M. PEDRON Jean-Yves considère qu'on ne sait pas ce que va devenir la Communauté de Communes.

M. LE MASSON quant à lui pose la question du besoin ou pas de cet agent de police.

M. LE GOFFIC précise que dans le cadre de l'évolution de la Communauté de Communes pour mutualiser les moyens, si on est dans l'esprit de la mutualisation il est vrai que la question pourrait être posée à la Communauté de Communes.

M. PEDRON rejoint M. LE MASSON dans la définition du besoin.

Le Conseil Municipal suit la proposition de la commission du personnel qui avait donné un avis favorable à ce recrutement.

2013.07.03-SIGNATURE DE L'AVENANT AU CONTRAT DE TERRITOIRE, Revoyure du Contrat de Territoire 2010-2015 avec le Conseil général

M. le Maire rappelle la nature et les modalités des Contrats de Territoire, ainsi que la teneur et les aboutissements de la réflexion conduite localement par le Comité de Pilotage.

Le Conseil général a mis en œuvre, courant 2009, une nouvelle politique territoriale s'appuyant principalement sur les Contrats de Territoire que les communes et communautés d'agglomération et de communes ont été invitées à élaborer avec le Conseil général.

Sur la base d'une liste de 23 politiques, désormais contractualisées, les communautés et les communes ont établi de façon autonome leur programmation en choisissant et hiérarchisant

les opérations qu'elles ont souhaité programmer sur la durée du Contrat (sous réserve d'une contribution locale minimale de 40%).

Pour ce faire, le Conseil général a affecté à chaque territoire une enveloppe financière particulière. A ce titre, le territoire de LÉZARDRIEUX bénéficie d'une enveloppe de 1 008 607,00 € pour la période 2010-2015, dont une partie a déjà été utilisée à ce jour.

Dans la mesure où le Contrat de Territoire a prévu, à partir de 2012, une possibilité de revoyure de son contenu, destinée à prendre en compte les évolutions des orientations du territoire et d'éventuelles substitutions d'opérations, le Comité de Pilotage, associant notamment les Maires, le Président de la Communauté et le Conseiller général du territoire, s'est réuni au cours de ces derniers mois pour arrêter la liste définitive des projets constitutifs du Contrat.

Le dernier Comité de Pilotage, en date 5 juillet 2013, a validé l'ensemble de ce travail.

Après concertation avec le Conseil général, le projet de contrat, dont la synthèse est jointe, a été approuvé mutuellement.

M. le Maire invite l'Assemblée à prendre connaissance de ce document qui présente notamment :

- les éléments de cadrage (territoire, enveloppe, priorités...);
- le tableau phasé et chiffré de l'ensemble des opérations inscrites au Contrat;
- la présentation des mesures et initiatives actuelles, ou devant être mises en œuvre par le territoire pour l'accompagnement de certaines priorités départementales.

A l'issue de cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les opérations communales inscrites au Contrat,
- de valider l'ensemble du projet de Contrat de Territoire présenté par M. le Maire,
- d'autoriser, sur ces bases, M. le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant au Contrat de Territoire 2010-2015, actualisé après revoyure, avec le Conseil général.

2013.07.04 -CRÉATION DU RÉSEAU ASSAINISSEMENT COLLECTIF : RUE DE KERILIS, DES ROITELETS, ROCH BRIADIS, ALLÉE DES MARRONNIERS- DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux)

Rapporteur : Guy MONFORT

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux.

Vu le Budget communal,

Monsieur MONFORT expose que le projet de création d'un réseau d'assainissement collectif rue de Kerilis, rue des Roitelets, rue Roch Briadis, allée des Marronniers et dont le coût prévisionnel s'élève à 190 082,00 € H.T. soit 226 829,07 € T.T.C. est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total :	190 082,50 € H.T.
DETR :	57 024,75 € H.T. (30%)
Autofinancement communal :	133 800,25 € H.T.

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

Le projet sera entièrement réalisé pendant le 3^{ème} trimestre de l'année 2014.

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

Une note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, son coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée,
La présente délibération du Conseil Municipal adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement,
Le plan de financement prévisionnel précisant l'origine ainsi que les montants des moyens financiers et incluant les décisions accordant les aides déjà obtenues tel que mentionné ci-dessus,
Le devis descriptif détaillé qui peut comprendre une marge pour imprévus,
L'échéancier de réalisation de l'opération et des dépenses comme indiqué ci-dessus,
Une attestation de non-commencement de l'opération et d'engagement à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet,
Relevé d'identité bancaire original,
Numéro SIRET de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide:

- d'arrêter le projet de création d'un réseau assainissement,
- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessous,
- de solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

CRÉATION D'UN RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF RUE DE KERILIS, RUE DES ROITELETS, RUE ROCH BRIADIS ET ALLÉE DES MARRONNIERS : Demande de subvention Agence de l'Eau

Rapporteur : Guy MONFORT

Monsieur MONFORT expose au Conseil Municipal le programme d'extension du réseau d'assainissement collectif dans les quartiers de Kérilis/Kernu et Pen Hent Glas.

Par délibération en date du 27 mai 2010, le conseil municipal avait mandaté le bureau d'étude A&T Ouest pour assurer la maîtrise d'œuvre de ces projets.

A&T Ouest a procédé à l'estimation des travaux :

- 1ère tranche Kerilis : 190 082,50 € H.T.
- 2ème tranche Kernu, Pen Hent Glas : 289 816,50 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau.

LE PLAN DE FINANCEMENT ENVISAGÉ

1ère tranche – Programme 2014

	Montant H.T.	Pourcentage
Agence de l'Eau	66 528,87 €	35%
Autofinancement	123 553,63 €	65%
Total	190 082,50 €	100,00%

2ème tranche – Programme 2015

	Montant H.T.	Pourcentage
Agence de l'Eau	101 435,78 €	35%
Autofinancement	188 380,72 €	65%
Total	289 816,50 €	100,00%

CRÉATION D'UN RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF RUE DE KERILIS, RUE DES ROITELETS, RUE ROCH BRIADIS ET ALLÉE DES MARRONNIERS : Demande de subvention Conseil Général

Rapporteur : Guy MONFORT

Monsieur MONFORT expose au Conseil Municipal le programme d'extension du réseau d'assainissement collectif dans les quartiers de Kérilis/Kernu et Pen Hent Glas.

Par délibération en date du 27 mai 2010, le conseil municipal avait mandaté le bureau d'étude A&T Ouest pour assurer la maîtrise d'œuvre de ces projets.

A&T Ouest a procédé à l'estimation des travaux :

- 1ère tranche Kerilis : 190 082,50 € H.T.
- 2ème tranche Kernu, Pen Hent Glas : 289 816,50 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général.

1ère tranche – Programme 2014

	Montant H.T.	Pourcentage
Agence de l'Eau	66 528,87 €	35%
Conseil Général	47 520,63 €	25%
Autofinancement	76 033,00 €	40%
Total	190 082,50 €	100%

2ème tranche – Programme 2015

	Montant H.T.	Pourcentage
Agence de l'Eau	101 435,78 €	35%
Conseil Général	72 454,12 €	25%
Autofinancement	115 926,60€	40%
Total	289 816,50 €	100%

CRÉATION D'UN RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF RUE DE KERILIS, RUE DES ROITELETS, RUE ROCH BRIADIS ET ALLÉE DES MARRONNIERS : Demande de subvention du Conseil Régional

Rapporteur : Guy MONFORT

Monsieur MONFORT expose au Conseil Municipal le programme d'extension du réseau

d'assainissement collectif dans les quartiers de Kérisil/Kernu et Pen Hent Glas.

Par délibération en date du 27 mai 2010, le conseil municipal avait mandaté le bureau d'étude A&T Ouest pour assurer la maîtrise d'œuvre de ces projets.

A&T Ouest a procédé à l'estimation des travaux :

- 1ère tranche Kerilis : 190 082,50 € H.T
- 2ème tranche Kernu, Pen Hent Glas : 2 89 816,50 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional.

LE PLAN DE FINANCEMENT ENVISAGÉ

1ère tranche – Programme 2014

	Montant H.T.	Pourcentage
Agence de l'Eau	66 528,87 €	35%
Conseil Régional	47 520,63€	25%
Autofinancement	76 033,00 €	40%
Total	190 082,50 €	100%

2ème tranche – Programme 2015

	Montant H.T.	Pourcentage
Agence de l'Eau	101 435,78 €	35%
Conseil Régional	72 454,12 €	25%
Autofinancement	115 926,60 €	40%
Total	289 816,50 €	100%

2013.07.05-RÉHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF SECTEUR DE L'ECOLE MATERNELLE: Demande de subvention de l'Agence de l'Eau

Rapporteur : Guy MONFORT

Monsieur MONFORT informe le Conseil Municipal que le réseau d'assainissement de l'école maternelle de Lézardrieux présente des signes de vétusté qui nécessitent sa réhabilitation.

Un diagnostic a été effectué par l'entreprise ACT, (inspection visuelle des regards de visite, inspection télévisée des réseaux d'assainissement) et transmis à l'agence de l'eau afin de connaître leur position sur ce type de dossier.

Des entreprises ont été consultées pour:

- le remplacement du réseau en diamètre identique du tronçon RV4/RV5
- le gainage structurant des tronçons RV5/RV6 et RV5/RV7,
- reprise de l'étanchéité des regards de visite RV4, 5 et 6.

Les offres prévoient le traitement amiante éventuel des conduites existantes.

Le montant des travaux est estimé à 16 800 € HT

Le plan de financement sera la suivant :

Agence de l'Eau : 5 880 € HT

Autofinancement communal : 10 920 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal , à l'unanimité :

- approuve le plan de financement présenté,
- autorise M. le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau.

RÉHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF SECTEUR DE L'ECOLE MATERNELLE: Demande de subvention Conseil Général

Rapporteur : Guy MONFORT

Monsieur MONFORT informe le Conseil Municipal que le réseau d'assainissement de l'école maternelle de Lézardrieux présente des signes de vétusté qui nécessitent sa réhabilitation.

Un diagnostic a été effectué par l'entreprise ACT, (inspection visuelle des regards de visite, inspection télévisée des réseaux d'assainissement) et transmis à l'agence de l'eau afin de connaître leur position sur ce type de dossier.

Des entreprises ont été consultées pour:

- le remplacement du réseau en diamètre identique du tronçon RV4/RV5
- le gainage structurant des tronçons RV5/RV6 et RV5/RV7,
- reprise de l'étanchéité des regards de visite RV4, 5 et 6.

Les offres prévoient le traitement amiante éventuel des conduites existantes.

Le montant des travaux est estimé à 16 800 € HT

Le plan de financement sera la suivant :

Conseil Général : 3 360 € HT

Autofinancement communal : 13 440 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal , à l'unanimité :

- approuve le plan de financement présenté,
- autorise M. le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général.

RÉHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF SECTEUR DE L'ECOLE MATERNELLE: Demande de subvention Conseil Régional

Rapporteur : Guy MONFORT

Monsieur MONFORT informe le Conseil Municipal que le réseau d'assainissement de l'école maternelle de Lézardrieux présentait des signes de vétusté qui nécessitent sa réhabilitation.

Un diagnostic a été effectué par l'entreprise ACT, (inspection visuelle des regards de visite, inspection télévisée des réseaux d'assainissement) et transmis à l'agence de l'eau afin de connaître

leur position sur ce type de dossier.

Des entreprises ont été consultées pour:

- le remplacement du réseau en diamètre identique du tronçon RV4/RV5
- le gainage structurant des tronçons RV5/RV6 et RV5/RV7,
- reprise de l'étanchéité des regards de visite RV4, 5 et 6.

Les offres prévoient le traitement amiante éventuel des conduites existantes.

Le montant des travaux est estimé à 16 800 € HT

Le plan de financement sera la suivant :

Conseil Régional : 3 360 € HT

Autofinancement communal : 13 440 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le plan de financement présenté,
- autorise M. le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional.

2013.07.06 – CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RD 20 :

Aménagement de sécurité

Rapporteur : Monsieur Guy MONFORT

Monsieur MONFORT rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet technique que la Collectivité a présenté dans le cadre de l'aménagement de la Route Départementale 20.

La commission permanente du Conseil Général lors de sa séance du 1er juillet 2013 a approuvé ce projet technique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à signer cette convention d'occupation du domaine public.

2013 .07.07- AVENANT: Plan Local d'Urbanisme

Rapporteur : M. LE GRAND Michel

Monsieur LE GRAND présente aux membres du conseil l'avenant n°1 au marché d'étude pour reprise de l'élaboration du PLU de notre commune.

En effet, les projets sur le port de plaisance ont été menés, aussi il est nécessaire de reprendre l'élaboration du P.L.U.

Le marché relatif à la révision du PLU a été signé le 13 janvier 2006. L'étude a été suspendue en septembre 2007 dans l'attente de l'avancement de l'étude du projet d'extension du port. Un point a été fait en avril 2008 et l'étude s'est à nouveau interrompue toujours dans l'attente des résultats des études portuaires. Aujourd'hui, ces études sont achevées et les élus souhaitent reprendre l'étude qu'il convient d'actualiser et de compléter afin de tenir compte des évolutions législatives et réglementaires particulièrement le Grenelle de l'Environnement.

Ces évolutions du contexte constituent des *sujétions techniques imprévues ne résultant pas du fait des parties* qui justifient un avenant conformément à l'article 20 du Code des marchés publics.

Opérations	Coût H.T.	Coût T.T.C.
-Marché initial	24 800,00 €	29 660,80
-Avenant : 1 Étude	6 300,00 €	7 534,80 €
-Avenant : 1 Réunions	3 600,00 €	4 305,60 €
<i>Total</i>	<i>34 700,00 €</i>	<i>41 501,20 €</i>

valeur en euros

La commission d'urbanisme réunie le 19 juillet à l'unanimité propose la reprise de l'élaboration du PLU après avoir examiné le dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer,

- l'avenant n°1,
- la situation présentant ce qui a été réalisé et ce qui reste à réaliser,
- le contrat pour la reprise de la révision du plan local d'urbanisme pour un montant de 9 900,00 € H.T. soit 11 840,40 € T.T.C.

Le coût du marché initial et de l'avenant n°1 sera de 34 700,00 € H.T. soit 41 501,20 € T.T.C.

2013.07.08- FINALISATION DU P.L.U : Études complémentaires

Rapporteur: M. LE GRAND

Monsieur LE GRAND présente aux membres du conseil municipal les études complémentaires qu'il est nécessaire de mener afin de finaliser le PLU en tenant compte des évolutions législatives et réglementaires les plus récentes.

La commission d'urbanisme réunie le 19 juillet à l'unanimité émet un avis favorable à la poursuite des études suivantes :

Opérations	Coût H.T.	Coût T.T.C.
-Diagnostic Agricole	3 795,00 €	4 538,82 €
-Diagnostic bocage	3 690,00 €	4 413,24 €
-Volet environnement	6 150,00 €	7 355,40 €
-Schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales	10 960,00 €	13108,16 €
TOTAL	24 595,00 €	29 415,62 €

Aussi, après avoir entendu l'avis de la commission d'urbanisme, le Conseil Municipal, autorise le Maire, à signer les marchés correspondant à ces études et décide de retenir :

- GEOLITT pour réaliser le diagnostic agricole pour un montant de 3 795,00 € H.T. soit 4 538,82 € T.T.C., et le diagnostic de bocage pour un montant de 3 690,00 € H.T. soit 4 413,24 € T.T.C.,
- ENAMO pour réaliser le volet environnement pour un montant de 6 150,00 € H.T. soit 7 355,40 € T.T.C.,
- DCI pour réaliser le schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales pour un montant

de 10 960,00 € H.T. soit 13 108,13 € T.T.C.

2013.07.09- DESSERTE EN ELECTRICITÉ rue de la Fontaine : terrain de David FLETT

Rapporteur : Marcel TURUBAN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve :

- le projet d'extension du réseau basse tension pour la desserte en électricité du terrain situé rue de la Fontaine à LÉZARDRIEUX (propriété FLETT)
- le versement au syndicat Départemental d'Électricité – maître d'ouvrage des travaux – d'une contribution de 2 017,00 euros.

2013.07.10- TARIFS 2014 DU PORT DE PLAISANCE

Rapporteur : Jean CONAN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs suivants pour l'année 2014,

TARIFS 2014

Longueur hors tout mesurée

+ 0 %- TVA à 20 %

CAT.	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
Long. Jusqu'à	<5.5	<6.5	<7.5	<8.5	<9.5	<10.5	<11.5	<12.5	<13.5	<14.5	<15.5	>15.5
ANNEE												
Pontons	806	855	893	1050	1229	1418	1621	1835	2063	2309	2563	2739
Bouées	462	485	511	598	702	812	926	1050	1182	1319	1467	1565
Men Fang H	415	437	457	539	633							
Men Fang E	301	314	331	390	455							
Mois ETE **												
Pontons	196	209	235	261	300	339	378	443	483	535	600	704
Bouées	143	157	183	196	209	248	274	287	300	326	391	443
Men Fang H	104	117	130	143	157							
Men Fang E	78	91	104	117	143							
Mois HIVER												
Pontons	73	77	82	96	112	131	149	168	191	210	233	253
Bouées	44	46	48	55	63	74	86	96	106	119	136	145
Men Fang H	40	42	45	49	58							
Men Fang E	29	30	32	36	42							
JOUR												
Pontons été	15	16	18	20	23	26	29	34	37	41	46	54
Ponton hiver	11	12	14	15	16	19	21	22	23	25	30	34
Bouées	11	12	14	15	16	19	21	22	23	25	30	34
Men Fang H	8	9	10	11	12							
Men Fang E	6	7	8	9	11							

Majoration de 2 € par mètre par bateaux > 16,5 m

MULTICOQUES SUR PONTON : TARIF DE LA CATEGORIE x 1,5

AMARRAGE AU CRACLAIS :

Par an : 167 €

Mois d'été : 94 €

**ETE : A partir du 13^{ème} jour, application du tarif mensuel

Mois d'été du 1^{er} mai au 30 septembre

Mois d'hivernage : du 1^{er} octobre au 30 avril

Tarifs applicables aux titulaires d'un emplacement sur bouée quand ils occupent un emplacement sur ponton (en plus de leur location annuelle sur bouée)

ETE : Tarif journée X nombre de jours jusqu'au 13^{ème} jour (application du tarif mensuel à compter

du 13^{ème} jour)

HIVER : Tarif mois hiver ponton – (tarif annuel bouée/12) x nombre de mois passés sur ponton.

PONTON ANNEXES : réservé et gratuit aux annexes des bateaux payant une redevance portuaire sur bouée

- TARIFS ANNEXES AU PORT DE PLAISANCE -

GRIL D'ECHOUAGE : 11 € (pour les bateaux visiteurs)

ELECTRICITE : Gril d'échouage et cale d'échouage : 6 €/jour (pour les bateaux visiteurs)

DOUCHE CHAUDE : 2 €

AMODIATION BATIMENT : 12,45 €

AMODIATION TERRAIN : 2,51 €

REDEVANCE DE TRAOU TREIZ : 17,21 €

TOUS LES PRIX DES TARIFS SONT EXPRIMES EN T.T.C.

- TARIF TERRE-PLEIN DU PROSTERN - 2014

Catégorie	Longueur	Zone aménagée			Zone non aménagée
		Jour	Semaine	Mois	Mois
A	< 5,5 m	1,00	6	22,5	17
B	< 6,5 m	1,60	10	34	24
C	< 7,5 m	2,15	13	44	34
D	< 8,5 m	2,7	18	57	44
E	< 9,5 m	3,7	23	71	54
F	< 10,5 m	4,5	30	91	69
G	< 11,5 m	5,4	37	108	83
H	< 12,5 m	6,5	44	127	97
I	< 13,5 m	7,65	50	153	113
J	< 14,5 m	8,7	58	175	131
K	< 15,5 m	10,2	66	203	153
L	supérieur à 15,5 m	11,4	74	229	172

Zone aménagée

Les séjours sur cette zone sont facturés à la journée, à la semaine ou au mois.

La durée des séjours se décompte de date à date ; **elle ne peut excéder deux mois**, est gratuite pour les titulaires de places au Port durant ces deux mois.

Zone non aménagée

Cette zone est exclusivement réservée aux hivernages et les travaux nécessitant de l'énergie, électrique ou hydraulique y sont interdits.

Les séjours sur cette zone sont facturés au mois, tout mois commencé étant considéré comme consommé.

La durée des séjours sur **cette zone ne peut excéder huit mois**.

Comme en zone aménagée, cette durée se décompte de date à date.

2013.07.11- FIXATION DES PRIX – COLUMBARIUMS

Rapporteur : Annyvonne LE COQ

Suite à l'installation de deux nouveaux columbariums sur la commune, un au cimetière du bourg et l'autre au cimetière de Kermouster, il est nécessaire de fixer des tarifs pour ces emplacements.

Le tarif 2013 pour le columbarium est le suivant :

CONCESSIONS COLUMBARIUM	Tarifs 2013
30 ans (35x35) 2 urnes	580
30 ans (50x50) 4 urnes	697
Perpétuelle (35x35) 2 urnes	866
Perpétuelle (50x50) 4 urnes	987

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le prix pour le nouveau columbarium installé au bourg dans lequel on peut placer 3 urnes :

30 ans (3 urnes) : 638 €

Perpétuelle (3 urnes) : 926 €

2013.07.12-SIRENE COMMUNALE

Rapporteur : M. TURUBAN Marcel

La sirène communale qui est installée sur le toit de la mairie a vocation à être raccordée au système d'alerte et d'information des populations (SAIP) et dans cette perspective une visite a été organisée le 3 mai 2013 afin de déterminer les travaux à effectuer.

Le rapport de visite et le devis correspondant ont été transmis à la collectivité .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer :

- la convention relative au raccordement de la sirène au SAIP
- le devis relatif aux travaux d'un montant de 1 040,20 € H.T. soit 1 244, 08 € T.T.C correspondant notamment au raccordement de la sirène existante, à l'installation d'une nouvelle armoire électrique et à l'installation d'une armoire de commande.

2013.07.13-SDE : TRAVAUX DE RENOVATION DE LANTERNES D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Rapporteur : M. TURUBAN Marcel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de rénovation de 148 lanternes d'éclairage public équipées de sources ballons fluorescents à LÉZARDRIEUX, présenté par le Syndicat Départemental d'Électricité des Côtes d'Armor, pour un montant total estimatif de

127 300 € T.T.C., et aux conditions définies dans la convention « Travaux d'éclairage public effectués dans le cadre du transfert de compétence. ».

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat d'Électricité, ce dernier bénéficiera du F.C.T.V.A. (fonds de compensation de la T.V.A.) et percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de 50%, calculée sur le montant de la facture entreprise, augmentée de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5% tel que défini dans la convention précitée et conformément au règlement.

Compte tenu du coût élevé des travaux à réaliser, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de les engager sur 2 années :

- 2013 : 35 000,00 € T.T.C. (coût pour la commune)
- 2014 : 28 650,00 € T.T.C. (coût pour la commune)

2013.07.14- SDE : EFFACEMENT DES RÉSEAUX EP/BT/FT RUE DE TRÉGUIER

Rapporteur : M TURUBAN Marcel

Par délibération du 6 avril 2010, le Conseil Municipal à l'unanimité décidait d'engager le projet d'effacement des réseaux EP/BT/FT rue de Tréguier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le projet d'effacement des réseaux basse tension à LÉZARDRIEUX – rue de Tréguier – présenté par le Syndicat d'Électricité des Côtes d'Armor pour un montant estimatif T.T.C. de 136 700,00 €, et aux conditions définies dans la convention « travaux sur les réseaux de distribution publique d'énergie électrique ».

« Notre commune ayant transféré la compétence de base électricité au Syndicat d'Électricité, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement au taux de 25% jusqu'à 150 000,00 €, 45% de 150 000,00 à 230 000,00 €, et au-delà du coût H.T. des travaux, calculé sur le montant T.T.C. de la facture payée à l'entreprise, tel que défini dans la convention précitée et conformément au règlement ».

-approuve le projet d'aménagement de l'éclairage public à LÉZARDRIEUX – rue de Tréguier – présenté par le Syndicat d'Électricité des Côtes d'Armor pour un montant estimatif T.T.C. de 48 200,00 €, et aux conditions définies dans la convention « Travaux d'éclairage public effectués dans le cadre du transfert de compétence. »

« Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat d'Électricité, ce dernier percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de 50% du coût T.T.C. des travaux, calculé sur le montant T.T.C. de la facture payée à l'entreprise – augmenté des frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5% - tel que défini dans la convention précitée et conformément au règlement »

-autorise Monsieur le Maire de LÉZARDRIEUX à signer la convention financière « Travaux sur les infrastructures de communication électronique ».

-décide de confier au Syndicat Départemental d'Électricité les travaux de génie civil du réseau de communication électronique – rue de Tréguier – à LÉZARDRIEUX, pour un montant estimatif T.T.C. de 17 800 ,00 €, et aux conditions définies dans la convention « Travaux sur les infrastructures de communication électronique ».

« Notre commune ayant transféré cette compétence au Syndicat d'Électricité, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement équivalant au montant T.T.C. de la facture payée à l'entreprise,

tel que défini dans la convention précitée et conformément au règlement ».

2013.07.15-CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Rapporteur : Mme JAMET Thérèse

Mme JAMET Thérèse présente aux membres du Conseil Municipal les résultats du concours des maisons fleuries pour l'année 2013 et les prix qui pourraient être attribués à chacun des lauréats, représentant un montant total de 680,00 € .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder des bons d'achat pour un montant total de 680,00 € aux lauréats dont les 19 inscrits.

1^{ÈRE} CATÉGORIE : MAISONS AVEC JARDIN VISIBLE DE LA RUE (< 1 000 M²)

1- Mme LE BERRE Huguette – 1 rue du Lavoir à Kermouster	50
2- Mme AUBERT : 3 rue du Trieux	45
3- Mme LE TALLEC Monique – 1 rue de Pen Hent Glaz	40
4- Mme LOPEZ : rue de Lan Goc	35
5- Mme GUILLAMOT Marie-Louise – 3 rue des Roitelets	30
6- Mme LEMOINE Marie-Claire – 15 rue du Cardinal	25
7- Mme TURUBAN Yvonne : 5, Le Cardinal	20

2^{ÈME} CATÉGORIE : PARCS ET GRANDS JARDINS PRIVÉS VISIBLES DE LA RUE OU OUVERTS AU PUBLIC (> 1 000M²)

1- M. LE BRIAND Yves : 14 rue Saint Maudez	50
--	----

3^{ÈME} CATÉGORIE : FAÇADES SEULES FLEURIES (BALCON, TERRASSE, MUR, FENÊTRE)

1- Mme SEGUILLON Jeannine : Kerhuellan	50
2- Mme THOMAS Anne-Marie : 12 Allée des Marronniers	45
3- M. et Mme BAHIER Bernard – 2 et 4 impasse du Four Neuf	40

4^{ÈME} CATÉGORIE : HÔTELS, RESTAURANTS, COMMERCE FLEURIS

1- MOULIN DE LA GALETTE : rue des Marronniers	50	
2- LE FOURNIL DE L'ESTUAIRE : 27 Place du Centre		45
3- HOTEL LE LITTORAL : 8 rue Saint Christophe	40	
4- CARIOCCA : 14 Place du Centre	35	
5- MAGASIN BENE'C'H : Place du Centre	30	

5^{ÈME} CATÉGORIE : HÔPITAUX, FOYERS ET AUTRES ÉTABLISSEMENTS DE SERVICE PUBLIC

- 1- Mairie – 23 Place du Centre
- 2- La Poste - Place du Centre

6^{ÈME} CATÉGORIE : OFFICES DE TOURISME ET SYNDICATS D'INITIATIVE

Office du Tourisme

7^{ÈME} CATÉGORIE : HEBERGEMENT TOURISTIQUE

1 - LE MIGNOT Henri – Coat Mer	50
--------------------------------	----

2013.07.16-ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE

Rapporteur : Madame JAMET Thérèse

En 2012, la Fondation du Patrimoine a soutenu notre commune en mobilisant le mécénat populaire, ce qui nous a permis de collecter 14 390,00 € auprès de 126 donateurs pour la restauration de l'église Saint Jean-Baptiste. Ce succès a fortement contribué à l'attribution d'une subvention directe de 10 000,00 €.

Structure légère, organisée de manière décentralisée et animée essentiellement par des bénévoles, la Fondation du Patrimoine redistribue directement aux projets 97% de l'argent collecté. La fondation offre à chacun le droit d'affecter une partie de sa dette fiscale à un projet d'intérêt général qui contribue visiblement et instantanément à notre environnement proche et à la préservation de savoir faire et d'emplois non délocalisables.

La Fondation du Patrimoine joue un rôle prépondérant pour la valorisation du patrimoine bâti mais aussi du patrimoine maritime et fluvial ainsi que du patrimoine naturel. C'est là un apport essentiel aux dynamiques territoriales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à la Fondation du Patrimoine moyennant la somme de 100€/an.

2013.07.17- INFORMATIONS DIVERSES,

- Pose de la première pierre de la maison médicale de PLEUMEUR GAUTIER le mercredi 4 septembre à 10h30.
- La collecte monoflux a commencé le 2 septembre. M. le Maire a rappelé que la commune ne procéderait plus au ramassage des ordures ménagères. La communauté de Communes doit louer un camion à partir de vendredi.
- Repas des anciens le 1er dimanche d'octobre soit le 6 octobre.
- Écoles : 84 élèves à l'école primaire, on garderait la 4ème classe. En 2014, les 2 écoles fusionneront donc il y aura dans un an un poste de moins entre nos 2 écoles.
- Date du prochain conseil municipal : le 1er octobre à 18 heures,
- Les travaux de Kermenguy et Georges BRASSENS reprennent le mercredi 4 septembre. Les travaux dans la rue Georges BRASSENS, tranche conditionnelle, commencent le 16 septembre.
- Réunion toutes commissions fixée au vendredi 6 septembre à 18 heures :
 - Utilisation de la salle de l'ermitage,
 - Prix du chemin d'exploitation,
 - Chemin de Kerbroc'h

2013.07.18- QUESTIONS DIVERSES,

Chemin de Kerbroc'h bouché : M. Loïc GUILLOU propose que la commission extra-municipale des chemins ruraux se réunisse sur ce dossier. M. MONFORT informe les membres du Conseil Municipal qu'il propose de réunir cette commission pour établir la liste des chemins ruraux qu'il conviendrait de rénover en 2014. Le cas du chemin de Kerbroc'h qui est obstrué depuis 25 ans mérite selon Loïc GUILLOU d'être examiné par cette commission.

M. LE MASSON demande à M.TURUBAN quand seront installés les projecteurs au terrain de foot.

La séance est levée à _____